

2019-D082

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

Envoyé en préfecture le 29/10/2019
Reçu en préfecture le 29/10/2019
Affiché le 29/10/2019
ID : 086-216600825-20191023-2019_D082-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation  
18/10/2019

Nombres de membres en exercice : 11  
Nombres de membres Présents : 6  
Nombres de membres Absents : 5  
Nombre de procurations : 0  
Nombre de votants : 6

Date Affichage  
18/10/2019

Séance du 23 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., GOMES D., POROLI F., PERARNAUD C.

Absents excusés : VERGES B

Absents : LOPEZ MT., CHEVRIER C., MIRAN P., CICCARIELLO C.

**Objet de la Délibération**

**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE POUR UN MONTANT DE 150 000€**

Monsieur le maire rappelle que la commune a engagé des travaux :

- d'aménagement du Pont Parking del Rentado,

pour un montant global de 220 345,50 €. Ces projets sont subventionnés à hauteur de 102 869€ par divers financeurs.

Afin de régler les entreprises il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie n'est pas un financement budgétaire. Seuls les frais financiers qu'elle génère sont inscrits au budget. Les mouvements de capital (encaissements et remboursements) sont retracés hors budget en classe 5. Les intérêts sont calculés au *pro rata temporis* des sommes effectivement utilisées.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie pour fin de l'année 2019 et début 2020,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de la trésorerie,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après que toutes les explications aient été données, sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, *à l'unanimité*, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'ouvrir un crédit de trésorerie

**D'AUTORISER** le maire à négocier librement les conditions financières d'un crédit de trésorerie de 150 000 euros (échéance, taux, frais de dossier...) avec les établissements bancaires.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer la convention.

**Article 3 :** Le Maire et le receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 29 octobre 2019

Le Maire  
P. LOOS

